

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

=====

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133

Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

=====

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois de janvier 1768

[Du 1^{er} janvier au 6 janvier : rien sur le journal.]

Du jeudi 7.

Je suis revenu du Réduit où j'ai resté jusqu'à ce jour occupé à faire mes dépêches.

M. Dubreuil et M. Fournier étant venus chez moi, ce dernier m'a expliqué le besoin qu'il avait d'un lieu propre à établir une armurerie, sans quoi il ne pouvait pas faire mettre en état les fusils reçus de la Compagnie des Indes, ni ceux qui étaient arrivés par le navire *l'Utile* qui courraient des risques en restant dans les caisses ; j'ai chargé M. Dubreuil de pourvoir à cela, car en sa qualité d'ingénieur les logements le regardent conjointement avec l'intendant, et il m'a fallu parler sur cela d'un ton ferme ; car depuis un mois, M. Fournier le sollicite vainement. J'espère pourtant que pour cette fois cela sera exécuté. M. Dubreuil ayant été conférer là-dessus avec M. Poivre, ils sont venus tous deux un moment après, et il a été pris des mesures là-dessus. Nous sommes convenus aussi qu'il serait livré une forge à l'artillerie, et que pour cet effet on ferait une séparation dans l'un des bouts de la grande forge du port. Cela a souffert encore de grandes difficultés ; mais on a fini par comprendre que ce service ne serait plus suspendu comme il l'a été jusqu'à ce jour par les contrariétés toujours renaissantes.

J'ai donné en même temps l'ordre à M. Fournier de faire faire douze mille gargousses, à quoi M. Poivre a répondu négativement en disant qu'il n'y avait point de toile dans les magasins ; c'est pourtant dans cette conversation que j'ai appris que l'envoi des toiles bleues fait par M. Law par le navire *le Choiseul* était distribué aux habitants pour habiller leurs Noirs, opération dont je n'ai eu jusqu'à ce jour aucune connaissance, qui peut avoir son utilité pour les habitants, mais qui est un préjudice fait au commerce particulier, car si le Roi s'établit le fournisseur des marchandises de l'Inde tandis que la Compagnie fournira celles d'Europe, à quoi sert la liberté de commerce d'Inde en Inde ; M. Poivre a peut-être son secret là-dessus je le prierai de me le communiquer, car il n'a pas droit de me dérober la connaissance de pareilles opérations. J'ai dit définitivement qu'il fallait cet approvisionnement dans les magasins de l'artillerie, et prendre pour cela de l'étoffe ou de la toile partout où on en trouverait. Il serait assez singulier qu'il fallut acheter cent pour cent pour le service du Roi la toile que le Roi tire de la première main pour les habitants.

Il faut noter ici que M. Fournier avait fait cette demande avant l'arrivée du navire *le Choiseul*, et qu'il la lui a réitérée plusieurs fois.

Le greffier en chef m'a remis l'expédition que je lui avais demandée des délibérations de la prétendue chambre syndicale des 29 et 30 novembre dernier, de l'arrêt du Conseil du 11 août 1762 sur l'établissement des syndicats des quartiers, et de celui du 23 décembre dernier sur le même sujet. Ce dernier m'a révolté. Il est d'un fanatisme dont rien n'approche, il renverse toute notre législation à tel point que je ne saurais m'empêcher de faire demain au Conseil un discours que je ferais porter sur les registres pour en arrêter l'effet.

M. Dubreuil étant revenu ce soir, je lui ai parlé de la dépense de sa partie, il m'a dit qu'il en coûterait quatre-vingt mille livres au Roi par an, en gages, entretien et nourriture des ouvriers et Noirs entretenus. Cette manière de compter absorbera bientôt tous nos fonds, elle a quelques rapports avec ce que M. Poivre voulait admettre dans l'estimation des dépenses à faire en fortification et autres travaux, lorsqu'il voulait que M. Dubreuil passât sur ses comptes, les journées des Noirs appartenant

au Roi, à 20 sols par jour, tandis que dans le fait elles ne reviennent qu'à 3 sols 6 deniers, ou environ, et j'ai appris que M. Poivre les avait passé à 20 sols dans les travaux et dépenses du port.

J'ai parlé à M. Dubreuil de l'adjudication des bois qui devait être faite depuis si longtemps, et qui est encore à faire six mois après notre arrivée. Il m'a répondu que M. Poivre s'était enfin déterminé ; mais qu'au lieu de faire faire une adjudication publique il s'était contenté d'envoyer les devis des bois à 3 particuliers qui sont M. de La Roche Duronéz [du Ronzé ou du Ronzet], M. de Maudave et le Sr Le Roux de Kermorseven, comme les trois plus forts propriétaires, cela me paraît contre la forme ; et je remarque que M. de La Roche Duronéz est le premier qui ait refusé les Noirs qu'il fournissait la guerre dernière à la défense de cette colonie, et M. le Ch. de Maudave, et que cette conduite mérite bien la préférence que M. Poivre leur donne ; mais il est beau-père de M. Hermans, il faut bien faire quelque chose pour ses amis. M. de Maudave a ici ses intérêts dans les mains de son frère, voilà le principe. Le Sr Le Roux est un homme qui cherche à gagner de l'argent c'est son métier, mais quoique ces trois particuliers aient donné chacun un prix un peu différent, M. Poivre ne doit pas douter qu'ils ne se le soient communiqué, et que l'entreprise ne se fasse en commun ; il faut espérer qu'ils n'y perdront pas. Comment M. Poivre et M. Gonet qui sont si attachés à l'austérité des formes quand il faut payer une pirogue de cent écus, employée par mon ordre, et périe dans une opération importante, peuvent-ils s'en écarter ainsi dans l'objet le plus dispendieux de l'administration. Ce concert prouve ce me semble que M. Poivre a donné la première impulsion à ces difficultés que j'éprouve dans tout ce qui est relatif à la défense ; je n'avais pas besoin de cette preuve, je n'en ai jamais douté.

Je ne sais pas si je ne dois pas faire opposition à l'exécution de ce projet, je le reconnais pour directement contraire aux intérêts du Roi ; mais c'est une affaire de finance qui ne regarde que l'intendant.

Du vendredi 8.

J'ai assisté au Conseil où M. Poivre ne s'est pas trouvé ; cela ne m'a pas empêché de prononcer le discours que j'avais projeté hier dont j'ai demandé acte pour être porté sur les registres et dont copie est f^o.

Je m'attendais que le Sr Rivalz s'échapperait dans cette occasion comme il l'a déjà fait plus d'une fois, et mon parti était pris de le faire embarquer le soir même pour l'envoyer à l'île Rodrigue ; mais cela s'est passé tranquillement.

J'ai dit en même temps au Conseil que la plainte portée contre le quartier de Moka et l'inscription en faux de M. Poivre contre la délibération des habitants, mettant en compromis tous les officiers militaires de ce quartier, je requérais que cette procédure fut continuée, pour que l'arrêt qui interviendrait éclairât le gouvernement sur le degré de confiance qu'il doit leur accorder.

Du samedi 9.

J'ai travaillé à mes dépêches.

J'ai appris que les journées des Noirs malades étaient portées sur les comptes de l'hôpital à 50 sols cela me paraît fort extraordinaire, elles ne devraient pas naturellement en coûter 20. J'en ai parlé aujourd'hui à M. Chevreau qui m'a dit que cette estimation avait été faite sur la dépense des deux premiers mois. Je vois dans tout cela que le Roi est mal servi, et que le système de rendre l'hôpital onéreux a passé.

J'ai demandé à M. Chevreau combien de tortues de mer M. de Maissin avait fournies ; il m'a dit qu'il n'en avait pas encore été consommé, que l'hôpital avait vécu sur les tortues de Rodrigue. En un mot le bœuf ne coûte rien puisqu'il vient par la traite du Roi ; la tortue ne coûte rien puisqu'elle vient de Rodrigues, et les Noirs qui sont à l'hôpital reviennent à 50 sols. Il faut que les Blancs reviennent à 4 livres cela ne se peut pas, c'est une friponnerie qu'il faut éclairer.

Du dimanche 10.

J'ai travaillé à mes dépêches

Du lundi 11.

Le Conseil s'est assemblé pour délibérer sur le discours que j'ai prononcé le 8 du courant. Cette assemblée du Conseil a été précédée de plusieurs comités particuliers tenus chez M. Poivre, où M. le Ch. de Maudave et M. Pecquet ont été appelés ; il y a apparence que M. de Maudave n'y est venu qu'après avoir conféré sur la matière avec M. Hermans son voisin à Pamplemousses, lequel plus avisé que les autres sait se tenir à l'écart, mais son génie ne préside pas moins à tout ce qui se fait de contraire au bien public. Après de si mûres délibérations, le Conseil a arrêté qu'il regardait mon discours comme injurieux au Conseil, contraire à la vérité, destructif des lois et des droits d'une Cour souveraine, et dangereux de la part du Commandant général, chargé par sa place de soutenir par la main-forte les arrêts de la Cour, et de faire respecter la magistrature et les magistrats, et qu'il serait fait députation vers moi de deux membres du Conseil pour me témoigner la surprise de la Cour, et qu'il n'appartient qu'au Roi en son Conseil de suspendre l'exécution ou supprimer les arrêts de ses Cours supérieures. Il faut remarquer ici que je n'ai ni suspendu l'exécution, ni supprimé les arrêts de la Cour ; mais qu'en protestant contre l'arrêt rendu, j'ai déclaré que je ne prêtais pas main-forte à ceux qui pourraient être rendus en conséquence, seulement pour empêcher d'en rendre et pour sauver la liberté des citoyens, surtout pour que les commandants de quartier ne fussent pas exposés à être décrétés en exécutant les ordres que je leur ai donnés, en vertu des pouvoirs qui m'ont été confiés. Il a été arrêté encore que je serais interpellé par lesdits députés du Conseil pour m'expliquer clairement et distinctement sur les personnalités répandues dans ladite protestation tant contre le Président du Conseil, que contre les Srs Codère et Rivalz conseillers et notamment d'articuler ce que j'avais entendu lorsque j'avais dit que si l'on eut suivi l'usage observé dans toutes les cours de distribuer les rapports à tour de rôle, les Srs Rivalz et Codère n'auraient pas été choisis, et qu'on peut raisonnablement présumer que l'arrêt du règlement n'aurait pas été rédigé comme il l'a été : je me suis contenté de répondre que je m'en tenais à mon discours prononcé le huit, à ma protestation et à ma déclaration, car je connais peu les formes légales ; mais je puis consigner ici qu'il n'y a pas dans mon discours d'autres personnalités contre M. Poivre, sinon qu'il cherche à s'arroger personnellement et exclusivement toute l'autorité du gouvernement, je l'ai dit littéralement et je ne puis avoir entendu que cela ; quant à MM. Rivalz et Codère, je crois qu'ils se sont prêtés aux vues de M. Poivre par d'autres vues qui leur sont personnelles sur l'espérance qu'il leur a donné que la Compagnie reprendrait bientôt l'administration de cette colonie, qu'il en serait le chef et qu'il la leur ferait partager. Tout ceci ne justifie pas mal ce que j'ai aperçu dans l'éloignement avant de partir du Port Louis.

Du mardi 12.

Les montagnes ont signalé un vaisseau qui s'est trouvé être le senau baptisé *le Bellecombe*, parti de Bourbon le 4 de ce mois, sans avoir entendu parler du navire de la Compagnie *l'Outarde*, qui devait aller prendre des vivres et du café à Bourbon pour se rendre en Europe. Je soupçonne que M. Poivre ayant voulu envoyer ses paquets avec les miens, s'est entendu avec le Bureau de Commerce pour que ce navire allât directement en Europe sans passer à Bourbon ; car il est inconnu dans cette île qu'un vaisseau ait été si longtemps à se rendre de l'Isle de France à celle de Bourbon, et ce concert entre M. Poivre et le Bureau de Commerce ne peut pas être équivoque, car la Compagnie n'ayant point de magasin de vivres, et n'en pouvant prendre qu'aux magasins du Roi, il a fallu que M. Poivre ait fourni à ce navire les vivres nécessaires pour s'en aller en Europe ; l'événement justifiera cette conjecture, où prouvera qu'elle porte à faux. Un journal est fait pour qu'un article soit contredit par l'autre selon l'événement.¹

J'ai reçu une lettre particulière de M. de Bellecombe. Toutes ses lettres portent un caractère d'inquiétude que je ne sais à quoi attribuer car par toutes celles que je lui ai écrites jusqu'à présent, je lui ai marqué d'aller de l'avant sur tout ce qu'il croirait être du plus grand bien du service, que j'approuvais d'avance tout ce qu'il ferait, et je ne l'ai encore contredit sur rien.

Nous avons reçu une dépêché commune par laquelle MM. de Bellecombe et Crémont nous communiquent la lettre commune qu'ils ont écrite au Ministre, et l'approvisionnement qu'ils ont

¹ *L'Outarde* fit escale au cap de Bonne-Espérance sur sa route de l'Isle de France à Lorient.

demandé pour la colonie. Cet approvisionnement m'a paru insuffisant, le Ministre en jugera mieux que moi. J'ai observé en marge de cette lettre au n°12 où il est dit, *Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint Monseigneur, l'état des effets de marine dont nous avons besoin, et dont nous avons fait la demande à la Compagnie ; nous en avons adressé un double à MM. Dumas et Poivre.* J'ai, dis-je, écrit en marge « que je n'avais pas eu connaissance de cet état de marine demandé pour l'île de Bourbon », parce qu'il est vrai que je n'en ai jamais entendu parler.

Au n°17 il est dit, *Nous avons notifié aux habitants de cette colonie conformément aux ordres de MM. Dumas et Poivre, qu'il ne serait reçu tous les ans aux magasins du Roi, qu'un million de ce grain (maïs).* J'ai écrit en marge « M. Dumas n'a pas donné cet ordre », car en effet je n'ai jamais ouï parler de cet arrangement ; il faut que M. Poivre l'ait fait tout seul ; mais s'il m'eut conseillé j'aurais pensé comme lui.

Au n°18, il est dit également que le projet général de dépense de l'île Bourbon nous a été adressé en commun à M. Poivre et à moi. J'ai encore mis en marge que je n'avais aucune connaissance de cet état de dépense ; si MM. de Bellecombe et Crémont nous ont adressé tout cela par des lettres communes, M. Poivre les a reçues directement et les a soustraites à ma connaissance ; cela ne m'étonnerait pas car il est persuadé que tout cela le regarde exclusivement ; j'aurais voulu que MM. de Bellecombe et Crémont eussent écrit au Ministre qu'ils avaient taxé la viande à 10 sols et le pain à 12 sols la livre. A l'Isle de France le pain ne vaut que 4 sols 9 deniers, et par arrangement fait avec M. Poivre, la viande y vaudra 12 sols ce qui, vu la rareté des bestiaux, est de plus de la moitié meilleur marché qu'à Bourbon. A raison de 10 sols, encore M. Poivre a-t-il eu des raisons pour faire un marché si avantageux à M. de Maissin concessionnaire et commandant du quartier de la Rivière Noire ; j'ai marqué quelque part dans ce journal qu'il avait fallu l'engager à anéantir la soumission qu'il avait faite pour fournir à l'hôpital des tortues de mer. M. Poivre a quelque intérêt à prouver au gouvernement que l'hôpital lui est onéreux ; mais si une fois les circonstances m'engagent à prendre connaissance du détail de cet hôpital, je l'aurai bientôt ramené au point d'économie qui doit le faire régir sans beaucoup de dépense. M. Chevreau commissaire chargé de ce détail m'a trop prouvé dans la vérification de ce qui concerne la Légion qu'il est vendu à M. Poivre, et je suis instruit par le Sr Bourdier médecin qu'on tolère de grande friponnerie dans cette partie de l'administration ; tout cela s'éclaircira ou je ne serai qu'un paresseux.

J'ai écrit à M. Poivre un billet et je lui ai marqué que j'avais reçu une lettre commune que j'avais ouverte croyant qu'elle ne s'adressait qu'à moi, que nous en ferions la lecture quand il jugerait à propos, mon billet f°. Il m'a répondu par un autre billet qu'il me priait de la lire et de la lui envoyer. Il y a apparence que nous nous verrons rarement car je ne puis aller chez lui qu'en avilissant publiquement la place que j'occupe après les procédés qu'il a eus avec moi qui sont généralement connus, et s'il se dispense de venir chez moi pour des faits de service, il rendra sans doute compte de ses motifs à M. le Duc de Praslin ; mais avant il ferait bien de s'en expliquer avec moi par une lettre, car sans cela tout ce qu'il écrira doit être suspect.

Du mercredi 13.

On a signalé un vaisseau à 3 mâts, cela pourrait bien être *l'Ambulante*. Le rapport des montagnes est qu'il paraît deux vaisseaux un grand et un petit ; le petit pourrait être *le Doyard*.

Le navire *le Choiseul* est prêt à lever l'ancre mais il n'a point de vent ; il y a apparence qu'il nous donnera le temps de savoir si c'est *l'Ambulante*.

Du jeudi 14.

Les vaisseaux signalés hier sont *le Prudent* vaisseau particulier, et *le Désir* senau appartenant au Roi. Envoyé jusqu'à ce jour par le navire de la Compagnie des Indes *le Duc de Choiseul*.

Suite du jeudi 14.

A 3 heures après midi sont mouillés dans le port, la flûte du Roi *l'Ambulante*, le vaisseau particulier *le Sage*, et le senau *le St Philippe*, appartenant à la Compagnie ; on s'était trompé ce matin en les observant de trop loin.

Ayant trouvé dans la boîte des lettres à l'adresse commune de M. Poivre et de moi, je l'en ai prévenu par un billet, et il est passé chez moi à 5 heures pour en faire l'ouverture ; la principale de ces lettres (les autres étaient des duplicata) est dictée par M. le Duc de Praslin lui-même et apostillée de sa main : j'ai exécuté d'avance tout ce qu'il me prescrit personnellement. La bonne intelligence seule qu'il désire entre M. Poivre et moi me paraît impossible à rétablir comme elle a été impossible à maintenir. La lecture de cette lettre que l'amour du bien public a inspirée à M. le Duc de Praslin devait amener une explication comme elle l'a fait ; M. Poivre a été le premier à ouvrir cette explication ; mais comment convenir de quelque chose avec un homme qui nie les faits du soir au matin ? J'ai rougi pour lui dans cet entretien et je l'ai marqué ainsi à M. le Duc de Praslin : cet homme s'est engagé témérairement dans un complot qui tend à dégoûter M. le Duc de Praslin de l'administration de ces colonies pour la rendre à la Compagnie des Indes ; peut-être se repent-il d'avoir pris un tel engagement par les difficultés qu'il y rencontre ; mais il s'est si bien montré dans sa marche qu'il a tenue qu'il ne reculera pas, et comment rétablir la confiance perdue de ma part par la connaissance que j'ai de son projet, et de la sienne par la certitude où il est que je l'ai pénétré ? On est confondu quand on entend M. Poivre avec l'air de simplicité qu'il porte à nier un fait sur lequel il ne peut espérer de vous faire prendre le change ; il n'hésite jamais sur de telles négatives, et quand on lui porte la preuve du fait qu'il a nié, il n'en est pas plus embarrassé, c'est sa mémoire qui l'a trompé. Voilà un an de perdu pour la restauration future de ces colonies par la non harmonie. Leur salut dépend du parti que le Ministre prendra à la réception de mes dépêches ; mais en attendant l'envoi des six compagnies de la Légion est retardé ; je prévois qu'elle ne sera pas complète ici de trois ans.

Malgré les dispositions que la lettre de M. le Duc de Praslin devait faire naître dans M. Poivre, lui ayant parlé des besoins de l'artillerie, je l'ai trouvé hérissé de difficultés comme il l'est toujours dans ce qui regarde la partie militaire. Dans la nécessité où je suis de suivre cet objet, je le mettrai dans le cas de se départir de sa négative, ou de la mettre au plus grand jour.

Du vendredi 15.

Le capitaine du port est venu me prévenir à 7 heures du matin que le Bureau de Commerce demandait à faire partir le navire *le Choiseul* ; je lui ai répondu que mes dépêches étaient prêtes, qu'il fallait voir si celles de M. Poivre l'étaient ; M. Poivre m'a fait dire qu'il me priaient de faire arrêter le navire jusqu'à demain parce qu'il avait des lettres importantes à écrire ; en conséquence, je dictais ma lettre au Bureau de Commerce lorsque j'ai réfléchi que cela méritait bien un billet. J'en ai fait écrire un à M. Poivre pour avoir sa réponse par écrit, en vertu de laquelle j'ai demandé au Bureau de Commerce de retarder le départ du navire jusqu'à demain ; le Bureau de Commerce m'a répondu singulièrement ; mais la réponse de M. Poivre contient des choses qui m'ont paru fort extraordinaires, il me dit que le Ministre lui marque par une lettre particulière que sur ce qu'il a appris que nous étions ici dans l'abondance, il n'envoyait aucun comestible pour l'année 1768 que dans une autre il calcule que la traite de Madagascar doit nous produire sept cent mille livres, et qu'il déduit cette somme sur l'envoi des fonds qui nous étaient destinés, cela me paraît inconciliable avec ce que le Ministre marque dans la lettre commune qu'il suspend l'envoi des six compagnies parce qu'il craint d'exposer les troupes du Roi à manquer de subsistances, et qu'il les fera partir en tout ou en partie après avoir reçu nos dépêches, et sur le compte que nous lui rendrons de l'état où nous sommes sur les subsistances. Ce n'est pas là nous croire dans l'abondance ; un peu après M. le Duc de Praslin nous dit que nous pouvons être tranquilles, etc.

« Soyez en même temps tranquilles que les fonds promis et assignés seront exactement envoyés et que je ne vous laisserai point dans l'embarras sur les dépenses qui seront réglées »

Ce n'est pas vouloir retrancher sept cent mille livres parce qu'il a ouï dire que la traite de Madagascar devait nous produire cela ; quel serait l'imposteur qui aurait osé lui avancer cette proposition ? En quoi et comment la traite de Madagascar produirait-elle au Roi un bénéfice entrant dans la caisse en compte de recette. Si elle produit des bœufs il faut les consommer ; si elle porte des génisses il faut les livrer

aux habitants sur un traité qui produira un bénéfice pour les consommations futures ; si la traite produit des esclaves il faut en compléter les ateliers du Roi, et ce compte va au moins à trois mille ; après quoi il faut encore les distribuer aux habitants à peu près au prix qu'ils reviendront au Roi et recevoir en paiement leurs denrées ; de tout cela il n'entre pas un sol dans la caisse : le retranchement de sept cent mille livres serait un coupe-gorge parfait. Je vais écrire un billet à M. Poivre pour le prier de m'éclaircir un peu ces contradictions.

A 2 heures après midi M. Poivre m'a fait dire que ses dépêches seraient prêtes à 5 et que le vaisseau pourrait partir ; j'ai fait donner cet avis au Bureau de Commerce et donné les ordres en conséquence au capitaine du port. Une pluie d'orage a empêché le navire d'appareiller.

J'ai confié mes dépêches à M. Denoussière commandant d'un quartier de cette île. Au milieu des contradictions qui m'entourent et de la mauvaise foi qui règne autour de moi, j'ai été obligé de me constituer en dépense pour assurer l'arrivée de mes paquets en France par *le Massiac* et par *le Choiseul* ; j'espère que d'hors-en-avant [dorénavant] il me suffira de les adresser au commissaire général ordonnateur au Port Louis.

Du samedi 16.

Le vaisseau *le Choiseul* [*le Duc de Choiseul*] a mis à la voile à neuf heures du matin. J'ai ordonné à M. de Montvert de faire à M. de Marigny capitaine dans la Légion, l'avance de 25 louis sur ses appointements, car il faut bien lui fournir les moyens de se rendre à Paris.

M. de Cleonard [Clouard] commandant la flûte du Roi *l'Ambulante* m'a parlé pour l'employer au-dehors ; la saison ne permettant pas d'aller à Madagascar, il s'est rejeté sur un voyage à Mozambique praticable dans cette saison puisque le navire *le Montmartel* est parti avant-hier. Je lui ai répondu que le plus grand bien du service serait de pouvoir jeter dans ce moment quatre ou cinq cents esclaves sur les travaux du Roi, qu'une telle opération sauverait peut-être la colonie ; mais que j'entendais dire tous les jours à M. Poivre qu'il n'y avait rien dans les magasins du Roi ni dans les magasins de la Compagnie, et que la Caisse était bornée aux dépenses fixes portées sur l'état du Roi, il n'y avait pas des fonds pour cet objet ; que cependant il pouvait voir M. Poivre et lui dire que mon avis était que l'opération la plus utile dans ce moment serait d'aller faire une traite de Noirs à Mozambique.

Le procureur général est venu me parler de la chasse des sauterelles, objet instant auquel il fallait penser [au] plus tôt ; je lui ai répondu que le 18 septembre 1767 j'avais parlé à M. Poivre à mon retour d'un voyage dans l'île sur cet objet qui m'avait paru important, que nous étions convenus qu'avant de faire un règlement là-dessus, nous ferions assembler les habitants de chaque quartier pour savoir leur avis sur la manière de procéder à la destruction de cet insecte, et qu'en résumant ensuite l'avis donné par chaque quartier, nous serions en état de faire un règlement qui trouverait peu de contradicteurs, que j'en avais même parlé alors à quelques membres de la prétendue Chambre syndicale ; mais que s'étant occupé depuis de contredire toutes mes opérations, cet objet avait été négligé, que j'en connaissais l'importance, et qu'il pouvait en aller parler à M. Poivre, et qu'au lieu de partir demain pour aller visiter la côte je resterais au port pour cette affaire.

M. Fournier m'a porté un état à signer pour avoir de la toile bleue pour faire des gargousses², sur lesquelles il a rencontré jusqu'ici de grandes difficultés de la part de M. Poivre, je l'ai signé. Il m'a représenté qu'il demandait à M. Poivre depuis longtemps deux attelages consistant en douze bœufs provenant de la traite de Madagascar pour le service de l'artillerie ; qu'après des difficultés sans fin et sans nombre, M. Poivre lui avait dit de prendre ceux qui étaient en réserve dans la cour du quartier, et qu'ayant été pour les voir, il n'avait trouvé que de la petite tauraille qui n'était propre à servir que dans deux ou trois ans d'ici. Le plan de M. Poivre est constamment suivi, il veut absolument que la partie militaire reste en arrière.

Le both *l'Heureux* est arrivé de Rodrigues chargé de 1215 carosses³ ou grosses tortues de terre. J'ai reçu une lettre du Sr Julienne par laquelle il me mande qu'étant dans la saison de l'année où il peut fournir plus abondamment, il faudrait lui envoyer un bâtiment moins défectueux, et qui put contenir

² Gargousse : charge de poudre contenue dans une enveloppe de tissu ou de papier pour armer un canon..

³ Carosse : terme que l'on trouve également chez Leguat et Pingré.

une plus grande quantité de tortues tant de terre que de mer ; en conséquence j'ai proposé à M. Poivre d'expédier le bateau du Roi *l'Etoile du matin*, n'en ayant pas plus grand à notre disposition dans le port ; à quoi M. Poivre n'a fait que consentir.

Du dimanche 17.

J'ai écrit à M. Poivre pour lui demander quelques éclaircissement sur ce qui est contenu dans son billet du 15 du courant au sujet des lettres particulières qu'il a reçues du Ministre ; il s'est donné la peine de venir lui-même, m'a porté une lettre signée Duc de Praslin, que j'ai trouvée contradictoire à quelques égards avec la lettre commune que le Ministre nous écrit en date du 26 juin 1767 qu'il a dictée lui-même et apostillée de sa main. A cette lettre particulière à M. Poivre est joint un état de dépense pour l'année 1768, qu'on fait monter à douze cent et tant de mille livres, sur quoi on fait les soustractions naturelles comme la retenue de la paye des soldats qui sont à l'hôpital, les quatre deniers pour livre, etc. ; et à ces soustractions on a ajouté celle d'une somme de sept cent mille livres pour le produit des traites de Madagascar. Ce produit est purement imaginaire ; et après avoir lu la lettre et parcouru l'état, je ne suis pas mieux instruit. J'ai prié M. Poivre de me laisser cette lettre et cet état pour m'en mieux pénétrer, il a résisté et cela m'étonne. J'ai remarqué que nous n'avons jamais encore reçu aucune lettre du Ministre qui fut écrite de ce caractère. Je n'ai pas fait la même réflexion sur l'état de dépense.

Nous avons parlé de la proposition de M. Cleonard ; M. Poivre est convenu que cette opération serait fort utile, en ce qu'elle nous jetterait des Noirs sur le port et sur les travaux qui en manquent ; il a dit en même temps qu'il serait utile que tous les vaisseaux du Roi sortissent du port et que si nous étions plus au large et que la flûte *la Garonne* n'eut pas besoin de radoub, nous pourrions l'envoyer à Quéda chercher du riz tandis que *le Vigilant* irait à sa destination. Il a dit qu'il allait s'occuper de trouver des moyens pour toutes ces expéditions ; mais que nous manquions de tout.

Il m'a repris un projet de règlement pour la chasse des sauterelles pour l'examiner.

Le Procureur général étant venu chez moi après dîner je lui ai remis ce règlement en marge duquel j'ai mis quelques notes.

Sur le soir M. de Marigny second sur la flûte *la Garonne* est venu me faire de grandes plaintes sur ce que je donnais une destination à *l'Ambulante* au préjudice de *la Garonne* tandis que M. de Vauquelin par son ancienneté devait marcher le premier ; je lui ai répondu qu'ayant dans ma poche un état des grandes réparations à faire à *la Garonne*, nous avons regardé M. Poivre et moi ce vaisseau comme en radoub depuis son retour de son premier voyage ; et j'ai ajouté que malgré cela la colonie ayant besoin de secours de partout il pouvait parler à M. Poivre, que s'il y avait moyen de la faire sortir je ne demandais pas mieux. J'observe que M. de Marigny qui est très particulièrement avec M. Poivre s'est défendu de s'adresser à lui ; il n'y a pourtant rien de plus aisé que de communiquer en matière de service avec quelqu'un avec qui on est lié d'amitié ; cette résistance de M. de Marigny n'est pas naturelle. Lorsque j'ai dit hier la même chose à M. de Cleonard il ne fit pas de difficulté d'aller conférer avec M. Poivre quoiqu'il ne le connaisse pas d'ailleurs.

Du lundi 18.

En sortant de la parade à 7 heures et demie du matin j'ai été chez M. Poivre pour raisonner avec lui sur les moyens que nous avons pour expédier *l'Ambulante* à Mozambique, et *la Garonne* à Quéda, car en chargeant du riz en paille elle nous ferait approvisionnement. M. Poivre m'a dit qu'il n'avait pas même de quoi expédier *l'Ambulante*, qu'il ne pourrait lui donner que de quoi faire une demi-traité, c'est-à-dire de quoi rapporter deux cents ou deux cent cinquante Noirs ; que pour *la Garonne* cela était impossible, d'abord faute de moyen, et ensuite par la nécessité de la faire radouber au plus vite pour la mettre en état de primer la saison, et nous aller chercher au Fort Dauphin des bœufs et des salaisons.

Je lui ai parlé du règlement pour les sauterelles ; il me paraît que les notes que j'ai mises en marge ne souffrent point de difficulté.

Nous avons encore parlé de l'état de dépense pour l'année 1768 qui lui a été adressé par *l'Ambulante*. Je l'ai prié de me le donner pour l'examiner et y réfléchir. Il m'a dit qu'il l'avait remis à M. Gonet pour y faire ses observations ; j'ai cru voir que c'était un prétexte, et cela se rapporte assez à la

résistance qu'il mit hier à me laisser cet état entre les mains jusqu'à ce que je l'aie bien examiné. Il y a dans tout cela quelque mystère que le temps dévoilera.

M. de Vauquelin convient qu'on ne peut plus concilier un voyage pendant la saison de la morte traite avec le radoub nécessaire à la flûte *la Garonne*, et la nécessité de primer la saison de la traite à Madagascar. Il dit seulement que tout cela pouvait s'exécuter s'il en eut été question immédiatement à son retour du Fort Dauphin ; pourquoi M. de Marigny son second met-il tant de chaleur à disputer la préférence qu'il prétend que je donne à *l'Ambulante* ? Il faut qu'il ait été échauffé là-dessus. M. de Vauquelin vient de me dire que M. Poivre lui avait parlé hier au soir (à M. de Marigny) d'un voyage pour *la Garonne* au Cap pour aller chercher du vin qui manque à l'hôpital. Comment M. Poivre ne m'a-t-il point parlé de cela le matin dans la conversation que nous avons eue ensemble chez lui, ou plutôt comment aurait-il pu me donner un tel prétexte pour un pareil voyage, tandis qu'il a pris pour l'hôpital au magasin de la Compagnie deux cents barriques de vin outre cinquante qu'il en est arrivé pour le compte du Roi. Or nous sommes dans telle situation que n'ayant point de piastres à envoyer au-dehors, et n'étant autorisé à faire des traites sur le trésorier des Colonies que pour les grains fournis par les habitants, il ne pouvait y avoir qu'une nécessité indispensable pour la subsistance de la colonie qui nous autorisât à envoyer au Cap. Un voyage à Quéda pour traiter avec des effets du riz en paille, serait une chose raisonnable, parce que cela ferait approvisionnement, cette denrée pouvant être conservée en magasin aussi longtemps qu'on veut. Tout cela me prouve que M. Poivre est de mauvaise foi dans les discours qu'il tient aux officiers de la marine sur leur destination possible. S'il pouvait aliéner de moi ce corps d'officiers, comme il a tenté d'en aliéner ceux de la Légion, cela viendrait en quelque sorte à l'appui de son système.

A la réception de nos lettres communes par *l'Ambulante* je me chargeai d'adresser à M. de Bellecombe la dépêche du Ministre, sur les précis des mémoires des Sieurs et Dame Duplessy, Lucas et Procureur général du Conseil supérieur de l'île de Bourbon, contre l'ancien Conseil de ladite île.

Les éclaircissements que le Ministre demande ne pouvant être faits qu'à Bourbon, j'ai envoyé par le vaisseau *le Bellecombe* copie de ces pièces collationnées par M. Poivre et par moi, pour tirer de sur les lieux par MM. de Bellecombe et Crémont les lumières nécessaires ; lesquelles pièces ont été remises à M. Poivre après en avoir fait prendre copie.

J'ai encore parlé à M. Poivre ce matin d'expédier *l'Etoile du matin* pour Rodrigue, il a répondu affirmativement ; mais je ne vois aucunes dispositions pour cela ; comment depuis trois jours n'a-t-il rien dit au capitaine à qui j'ai dit hier au soir de se tenir prêt à partir ? Il paraît que cette abondance de tortues ne flatte pas M. Poivre ; comment prouver avec cela que l'hôpital est à charge au Roi ? Comment faire porter à trois livres la ration du soldat, et celle des Noirs malades à 50 sols. Je m'informerai aujourd'hui de la quantité de tortue de mer que M. de Maissin a fourni selon son marché à 5 sols la livre brute depuis le jour qu'il a signé le marché qu'il a fait avec le Roi pour les bœufs provenant de la traite de Madagascar, et je verrai si cela cadre avec ce que j'ai écrit dans ce journal à ce sujet le 5 novembre.

Pour l'information que j'ai prise du Sr Cailleau garde-magasin, M. de Maissin n'a rien fourni au parc aux tortues depuis qu'il a signé son marché, ce qui fait la preuve de la solidité de mes observations antérieures sur cet arrangement entre M. Poivre et M. de Maissin.

Du mardi 19.

Il paraît que M. Poivre a beaucoup d'humeur contre le Sr Dazile chirurgien major de l'hôpital, il lui ôte dans toutes les occasions les prérogatives de sa place et cherche à l'humilier, je crois que j'en suis un peu la cause, parce que Dazile depuis notre départ de Paris a eu l'air de l'attachement pour moi et qu'ayant servi au Canada cela le suppose. J'ai écrit dans plus d'un endroit de ce journal que la régie de cet hôpital m'était suspecte, et que M. Poivre qui voulait le laisser au compte de la Compagnie, cherche à en faire monter les dépenses fort haut pour autoriser son avis de ne le pas prendre pour le compte du Roi. Je crois que sur ce point la manœuvre des tortues de M. de Maissin est à découvert.

Il me revient de toutes parts qu'il se fait fraude dans les remèdes et partout je retrouve l'ami Belleval, je le crois associé en cela avec le Sr Molart second apothicaire auquel on a attribué les fonctions du premier qui jouit tranquillement de ses appointements. Dazile se plaint aujourd'hui que M. Poivre a

retranché le vin aux malades vénériens et prétend que de la manière dont on doit les traiter ici il est impossible qu'ils s'en passent. Sur cela il donne des raisons de son métier qui paraissent solides.

M. Geraud assesseur au Conseil est revenu de la campagne malade sur ce qu'il a appris que dans l'assemblée des créanciers d'un particulier tenue chez M. Poivre, le Sr Rivalz conseiller au Conseil supérieur avait tenu sur son compte un propos odieux, disant qu'il le connaissait pour un fripon et qu'il en donnerait des preuves. Le Sr Geraud se propose de porter demain sa plainte au Conseil, je reconnais là le sujet. Cette procédure pourrait bien venir à l'appui des personnalités répandues dans ma protestation contre un arrêt du Conseil, qui regardaient le Sr Codere et Rivalz.

M. de Trémigon et M. de Vauquelin sont venus se plaindre à moi que M. Poivre avait retranché le vin aux équipages des vaisseaux du Roi et les avait réduits à l'eau de vie, ce qu'ils n'avaient jamais vu pratiquer nulle part. J'ai répondu que je n'avais aucune connaissance de ce retranchement, que je savais seulement que le vin manquait dans les magasins du Roi et dans toute la colonie. Ils m'ont dit là-dessus que M. Poivre avait pris deux cents barriques de vin pour le compte du Roi dans les magasins de la Compagnie, que sur ces deux cents barriques il en avait cédé de son aveu 93 à des particuliers qu'ils ont supposé être ses amis et ses créatures. Je n'entre point dans tout cela ; mais il me semble que M. Poivre aurait dû me parler de cette suppression, qu'il fallait en prévenir les capitaines, car il faut savoir faire goûter des retranchements ordonnés par nécessité.

Du mercredi 20.

J'ai donné à dîner à M. Tête [Teste] et à tout son collègue.

Ayant ouï dire avant de me mettre à table que les inspecteurs de police faisaient une visite chez tous les particuliers de la ville pour savoir le vin qu'ils avaient chez eux, et immédiatement après M. de Vauquelin qui a aussi dîné avec moi, m'ayant porté plainte que cette visite s'entendait jusques sur un magasin où il avait ses provisions : j'ai envoyé chercher pendant le dîner le Sr Desgranges inspecteur de police pour être instruit du fait ; il a répondu affirmativement et que cette visite se faisait par ordre de M. Poivre, qu'il l'avait commencé le matin et qu'il allait la continuer après dîner, à moins que je ne lui donnasse d'ordre contraire. J'ai répondu qu'il n'avait qu'à exécuter les ordres qu'il avait reçus ; cela m'a mis dans le cas d'écrire à M. Poivre la lettre f^o , et j'ai joint à cet objet celui de la suppression de vin aux équipages du Roi.

Le procureur général est venu communiquer que M. Geraud avait rendu une plainte au Conseil contre le Sr Rivalz pour le propos dont il est parlé à l'article d'hier, en disant que c'était le cas d'ouvrir des mercuriales auxquelles il a dit qu'il convenait que j'assistasse, cela me fera renvoyer un voyage projeté pour demain, qui a pour objet de visiter la côte pour rectifier mes idées, supposé que j'aie mal vu ou que quelque chose m'ait échappé.

Du jeudi 21.

Les commandants des vaisseaux du Roi sont venus me parler encore de leurs équipages et du vin qu'on leur retranchait ; je comprends bien que M. Poivre aurait pu se dispenser de céder 80 et tant de barriques de vin à des particuliers, cependant je n'ai pas voulu lui parler de cela dans ma lettre car tout l'aigrit et c'est ce qu'il faut éviter.

A 9 heures j'ai été au Conseil. La plainte de M. Geraud a été lue ; il m'a paru que M. Poivre s'est prêté à donner à cette affaire une tournure qui la rendit moins aggravante pour le Sr Rivalz en l'examinant en mercuriale. Je crois que je ne me suis pas trompé sur le compte du sujet.

Dans cette séance j'ai prié M. Poivre d'ordonner qu'un inspecteur de police vint me rendre compte tous les jours de l'exécution de la police, et que le conseiller faisant fonction de juge de police, se donnât la peine d'y venir une fois la semaine ; sur quoi le Sr Codere conseiller qui fait ces fonctions a répondu qu'il était commissaire du Conseil en cette partie, et qu'il ne pouvait faire aucune démarche sans que le Conseil eut délibéré et décidé. Je crois n'avoir à faire qu'à M. Poivre, il se trouve que j'ai affaire au Conseil. J'ai pris acte de ma demande, et la séance étant sur sa fin, j'ai dit Messieurs je m'en vais le premier pour vous donner le temps de délibérer mais je crois que celui qui fait les ordonnances de police doit être informé de leur exécution.

Cela a fait une petite discussion qui a donné de l'humeur à M. Poivre relativement à ma lettre d'hier ; il m'a dit avec aigreur que je tournais tout de travers, et que j'empoisonnais tout ce qui passait par mes mains.

Pour suivre l'esprit de la lettre de M. le Duc de Praslin en date du 26 juin 1767 il convient d'être plus modéré à mesure que M. Poivre est plus violent ; je lui ai répondu que je ne faisais que rapporter les faits, et que je n'étais pas seul lorsqu'il m'avait été rendu compte de la visite dont il est parlé au commencement de l'article de ce jour ; mais qu'il devait me rendre la justice de dire que j'étais toujours prêt à mettre par écrit ce que je disais de vive voix. Ce mot l'a calmé, il sait bien qu'il n'en peut pas dire autant.

Immédiatement après dîner j'ai fait prier M. de Contenot vicaire général qui était présent au compte qui me fut rendu hier par le Sr Desgranges inspecteur de police. J'ai envoyé chercher le Sr Desgranges ; j'ai fait prier M. de Vauquelin et M. de Trémigon de passer chez moi ; les deux premiers sont arrivés avec M. de Vauquelin ; M. de Trémigon ne s'est pas trouvé chez lui. Alors j'ai prié M. de Saint Paul major de ce quartier d'aller chez M. Poivre, et de lui dire de ma part que s'il se voulait donner la peine de venir au gouvernement, nous éclaircirions d'un mot ce qui avait été agité contradictoirement entre nous ce matin au Conseil ; M. Poivre a répondu que c'était bon. Je l'ai attendu environ trois quarts d'heure après quoi j'ai prié M. de Contenot de vouloir bien m'accompagner chez lui avec le Sr Desgranges et M. de Vauquelin. Là je lui ai fait répéter par le Sr Desgranges le compte qu'il m'avait rendu hier en présence du vicaire général ; car il fallait me racheter du reproche que m'avait fait M. Poivre en plein Conseil que j'empoisonnais tout ce que je touchais. J'espère que M. le Duc de Praslin me tiendra compte de la patience avec laquelle j'écoute de tels propos. M. Poivre a pris d'abord beaucoup d'humeur ; car un tel éclaircissement en présence du vicaire général n'était pas fait pour l'amuser. Nous avons parlé de la suppression de vin faite aux équipages du Roi ; et dans ce moment est entré M. Cleonard [Clouard], commandant de la flûte du Roi *l'Ambulante*. J'ai dit à M. Poivre que j'étais persuadé qu'il ne pouvait pas faire mieux ; mais que je croyais qu'il était de règle qu'en pareil cas il était à propos de se communiquer avec moi, et d'appeler ensuite les commandants des vaisseaux du Roi pour leur faire connaître la nécessité de ce retranchement qui ne peut jamais être pris en mauvaise part par un bon serviteur du Roi quand la nécessité l'ordonne ; mais qui veut être amené, expliqué, et convenu.

M. Poivre à ce discours s'est laissé aller à un petit emportement, m'a dit que je n'avais qu'à faire sa charge que s'il fallait conférer avec moi sur tout ce qui était de ses fonctions, il m'enverrait d'ors-en-avant [dorénavant] tous ceux qui avaient à faire à lui aussi bien il ne pouvait pas suffire à sa besogne. Tout cela n'était pas fait pour m'émouvoir je m'y attendais. J'ai tâché de le ramener à la conciliation à la communication nécessaire. J'ai affecté de lui dire que je n'avais pas douté de ses bonnes intentions. C'est un mensonge que j'ai fait en faveur du service du Roi. Il m'a dit que ces éclaircissements ne devaient pas se faire devant tant de monde, que s'il voulait parler il me dirait des choses qui ne me seraient pas agréables. Je l'ai prié, je l'ai pressé de dire tout, en lui disant que si j'avais des torts je n'avais pas envie d'y persister, mais qu'il fallait me les faire connaître. Il s'est obstiné à garder un silence trompeur, dont je crois que personne n'a été la dupe.

Après tout cela chacun est sorti excepté le vicaire général lequel a mis sur le tapis l'affaire des paroisses à établir dans l'île, et notamment celle du quartier de Flacq, où M. Tête et lui ont déjà fait un voyage et convenu pour ainsi dire avec les habitants de ce quartier pour la cotisation en main-d'œuvre et autres frais si le cas le requiert pour construire une église et un presbytère. J'ai répondu que cette affaire regardait uniquement M. l'Intendant ; mais que si je pouvais coopérer, le vicaire général pouvait disposer de moi. La difficulté consistait à faire faire l'assemblée des habitants, les instructions que j'ai données aux commandants de quartier portant que ces assemblées se tiendraient chez eux, et l'arrêt du 23 décembre portant qu'elles se feraient chez les syndics et qu'ils y présideraient.

J'ai offert d'aller moi-même dans le quartier de Flacq tenir l'assemblée. J'ai offert à M. Poivre de faire cette assemblée avec lui, et de tenir cette assemblée conjointement. J'ai dit que s'il voulait y aller seul je me prêterais à ce que l'assemblée se tint chez le syndic pourvu que M. Poivre y présidât ; aucune de ces propositions n'a été goûtée de M. Poivre. Enfin j'ai dit qu'ayant envoyé ce matin des ordres dans les quartiers pour assembler les habitants et publier les instructions que je donnais aux commandants de quartier, j'écrirais une seconde lettre par laquelle j'ordonnerais que dans cette première assemblée

tenue chez le commandant il en fut indiqué une autre chez le syndic du quartier pour traiter de la cotisation à faire pour l'établissement de la paroisse, parce que cet établissement étant du ressort de M. l'Intendant exclusivement, le syndic recevrait ses ordres immédiats sur cette affaire, et que j'ordonnerais en même temps de prévenir les habitants qu'il assisterait à cette assemblée, non comme commandant de quartier, mais comme habitant pour contribuer comme les autres à un établissement si nécessaire.

Ma proposition a été reçue de M. Poivre à bras ouverts et j'ai vu dans ses yeux qu'il se félicitait de m'avoir amené à me mettre en contradiction avec moi-même. Je crois pourtant que ma lettre au commandant du quartier de Flacq que je lui ai envoyée sur le champ copiée à mi-marge n'exprime qu'une conciliation et non pas une contradiction. Je suis sorti de chez M. Poivre dans ces dispositions, laissant le Vicaire général avec lui.

MM. de Trémigon et Vauquelin et de Cleonard étant venus ce soir chez moi, je leur ai parlé de la visite du Port du Sud-Est dont nous nous sommes déjà entretenus plusieurs fois, et qui n'a pu être faite jusqu'à ce jour ; le premier m'a dit qu'il n'était pas possible qu'il perdit son vaisseau de vue étant destiné à partir dans les premiers jours du mois prochain (M. Poivre ne m'en a pas encore parlé) M. de Cleonard m'a objecté le déchargement de son vaisseau et son départ prochain pour Mozambique ; l'un et l'autre m'ont offert chacun un officier choisi de son état-major, pour aller avec M. de Vauquelin faire cette visite ; je crois que les circonstances exigent de se borner à cela.

J'oublie de dire que j'ai reçu en me mettant à table, la réponse de M. Poivre à ma lettre d'hier, par laquelle il me reproche l'aigreur qu'il a trouvé dans la mienne ; peut-être en effet mon style annonce-t-il un peu d'émotion ; l'état des choses amène cela sans qu'on s'en aperçoive. Je lui pardonnerais l'amertume du sien, si la lettre n'avait pas été dictée par le Ch. de Maudave. Elle est en liasse N° .

Du vendredi 22.

J'ai été parcourir la côte au vent du port pour reconnaître cette partie une seconde fois et rectifier mes idées d'après l'opération faite au dehors par les Srs de Séligny et Gourlier. Journal de reconnaissance page ...

Du samedi 23.

Tous les habitants se plaignent ici depuis longtemps que les Noirs à bandoulière⁴ employés près de M. Poivre, empêchent tout le monde de pêcher à la Grande-Rivière, et maltraitent les Noirs que les particuliers y envoient. Je n'ai pas voulu jusqu'à présent entrer dans cette discussion, car M. Poivre prend en mauvaise part tout ce que je lui dis. Assez d'autres choses plus essentielles rompent l'harmonie entre nous ; mais aujourd'hui un Noir malabar libre pêchant pour moi, pour la première fois a été dans le cas, et il est venu se plaindre que M. Codère juge de police l'avait fait venir chez lui, lui avait déchiré le billet que mes gens avaient fait signer de M. de Montvert major, parce qu'ils m'avaient trouvé trop occupé, et lui avait défendu de continuer la pêche. J'ai écrit un mot à M. Codère pour lui demander explication de ce fait ; il m'a répondu dans un style peu décent, a nié le déchirement du billet et la défense de la pêche, et a pris prétexte pour le reste. Voilà le juge de police en contradiction avec un Noir qui soutient qu'il lui a déchiré le billet, et qu'il lui a défendu de continuer la pêche. Les deux hommes ne peuvent pas être confrontés ensemble ; mais les plaintes des habitants sur le même sujet prouvent je crois que le Malabar n'en impose pas. J'ai renvoyé mon Noir à la pêche avec une permission signée de moi. Il est revenu le soir et ne m'ayant point rencontré, il a dit à M. de Montvert qu'un Noir à bandoulière de M. Poivre lui avait déchiré ses filets. Cela se fait-il pour me provoquer, ou M. Poivre l'ignore-t-il ; sa liaison intime avec M. Codère pourrait faire penser qu'il en sait quelque chose.

Le Conseil s'est assemblé pour ouïr le dernier témoin en l'information entre MM. Geraud et Rivalz. Le procureur général a donné son réquisitoire pour qu'il fût précédé au recollement et confrontation immédiatement après l'expiration des huit jours accordés au Sr Rivalz pour préparer sa défense. L'avis du procureur général a passé à cinq voix contre trois ; mais il y a parti dans cette affaire comme dans

⁴ « garde à bandoulière » : garde champêtre.

presque toutes celles qui sont jugées au Conseil, et l'on a tant fait qu'un des cinq juges a changé d'avis et s'est rangé du côté des trois, ce qui a fait partage, et dans ce cas le parti le plus doux l'emporte. Je prévois que cette procédure sera conduite très irrégulièrement, car le Sr Rivalz que je crois un fort mauvais sujet a dans le Conseil le parti de M. Poivre pour lui, et les neutres sont en trop petit nombre, outre que lorsque le chef donne l'impulsion sans ménagement, cela intimide quelquefois des gens qui sans cela seraient capables de bien faire. Je crois que je prendrai le parti de m'abstenir de me trouver au Conseil dans cette affaire comme je l'ai fait tandis qu'on a jugé celle de MM. de Lamerville et de Marigny, pour ne pas participer à l'irrégularité des procédures. Il y a grande apparence que ces deux affaires seront portées au Conseil du Roi.

Du dimanche 24.

Mon malabar pêcheur se plaint qu'on l'a maltraité et qu'on lui a déchiré ses filets et pendant qu'il m'expliquait cela, dans un baragouin que j'entends fort mal, MM. de St Lazare sont venus me voir ; ils m'ont dit que depuis trois mois, tout le camp des malabars se plaignait de cette vexation, ainsi que plusieurs particuliers de la ville, que même les malabars les avaient priés de leur dresser une requête à ce sujet pour m'être présentée. Je leur ai fait raconter l'histoire de mon pêcheur qui leur a paru fort extraordinaire ; nous avons jugé que M. Poivre ignorait tout cela ; et M. Tête préfet apostolique qui est son ami depuis longtemps, m'a dit qu'il allait chez lui en sortant du gouvernement, et qu'il lui expliquerait l'espèce de tyrannie que ses Noirs à bandoulière exercent sur les autres Noirs qui sont des gens libres dont nous avons grand besoin ; j'espère qu'il n'oubliera pas de lui dire que cette vexation s'étend jusqu'à moi.

Nous avons parlé avec MM. de St Lazare de l'établissement des paroisses et des ordres donnés à Flacq le 21 janvier qui m'ont paru très satisfaits de ma manière de procéder. Mais ils doutent comme moi que l'assemblée qui va être tenue à Flacq détermine rien ; les habitants ne sauront jamais s'exécuter que M. Poivre ne se trouve lui-même dans le quartier pour donner l'impulsion : voila comme j'en userais si l'établissement des paroisses me regardait.

Du lundi 25.

La chasse des sauterelles a commencé ; mais sur des représentations des habitants des Plaines de Wilheems [Wilhems] et de ceux de la Montagne Longue, nous avons consenti qu'elle fût remise au trois du mois prochain : pendant l'opération d'aujourd'hui le Sr de Maulu syndic des plaines de Wilhems ayant fait avertir M. de Conigliano capitaine de Dragon en qualité d'habitant pour conduire les Noirs du quartier à la dite chasse ainsi qu'il est porté par notre règlement. M. de Conigliano lui a répondu qu'il lui fallait un ordre de moi, et qu'avec cela il ferait tout ce qu'on désirerait de lui : sur quoi le Sr Maulu m'ayant écrit que le M. de Conigliano ne s'était pas rendu à cette chasse, je lui ai écrit sur le champ de s'y rendre sans conséquence pour ne pas nuire par son refus à une opération qui intéressait la colonie entière et chaque habitant en particulier.

Immédiatement après nous sont venus les représentations pour suspendre jusqu'au trois du mois prochain ; ayant le temps de la réflexion, j'ai considéré que par l'article 34 de l'ordonnance du Roi portant création des Troupes nationales à la Martinique les officiers sont exempts à proportion de leur grade de la capitation d'un certain nombre de Noirs, et que cette exemption s'étend jusqu'aux sergents et maréchaux des logis. J'avais supprimé cet article dans mon ordonnance provisoire parce qu'il n'y a point d'impôts dans cette colonie, et que la seule contribution consiste aux frais des nègres justiciés et marrons que nous appelons la Commune dont j'ai cru que personne ne devait être exempt ; mais il résulte au moins de cet article que les officiers doivent être exempts de toutes corvées personnelles, tant que les syndics joueront du droit de commander les habitants pour ces corvées.

J'ai écrit à M. Poivre pour lui communiquer cette réflexion et le prier d'écrire aux syndics de ne pas commander de corvée les officiers des Troupes nationales ; en lui disant que c'était un article à ajouter à l'ordonnance de création dont je rendrais compte au Ministre par le premier vaisseau. Je lui ai expliqué en même temps le rapport qu'il avait avec le modèle donné. Ma lettre est f° 135.

M. Poivre m'a répondu qu'il donnerait cet ordre aux syndics. Sa lettre est en liasse N° .

M. de Forval commandant du quartier de la Terre Rouge est venu me rendre compte de la chasse de son quartier, et de la suffisance avec laquelle le Sr Maulu syndic s'était conduit en cette occasion, le peu de conciliation qu'il y avait porté, quoique lui M. de Forval y eut mis tout ce qui dépendait de lui. Comme M. de Forval est un ancien ami de M. Poivre, je l'ai prié d'aller chez lui, et de lui rendre compte de la manière dont cela s'était passé ; il y a été et malgré son ancienne liaison il est revenu mécontent des dispositions où il a trouvé M. Poivre : l'uniforme le blesse et le meilleur de ses amis qui en est revêtu est sûr d'être mal reçu chez lui.

M. Lamy commandant de quartier de la Montagne Longue étant venu avec le syndic de ce quartier pour nous parler des travaux de la journée, j'ai eu la satisfaction de voir que le commandant et le syndic coopéraient avec la plus grande conciliation : j'ai prié M. Lamy d'aller chez M. Poivre avec le syndic pour lui faire les mêmes observations qu'il m'avait communiquées, et à son retour il m'a prié de le dispenser une autre fois de faire une pareille corvée ayant été très mal reçu de M. Poivre.

Du mardi 26.

J'ai reçu une lettre de M. d'Hauterive commandant du quartier des Pamplemousses par laquelle il me marque que le Sr Ch. de Maudave syndic à fait courir dans tout le quartier les ordres donnés pour la chasse des sauterelles sans les lui communiquer ; qu'au moyen de quoi ne connaissant ni l'heure ni le lieu du rendez-vous il ne lui était pas possible de s'y rendre.

Le procureur général s'étant trouvé chez moi, je l'ai prié de communiquer cette lettre à M. Poivre qui lui a dit que ce syndic n'avait pas suivi ses ordres et qu'il lui écrirait à ce sujet.

A deux heures après midi j'ai reçu une autre lettre de M. d'Hauterive qui me marque que les ordres après avoir été chez tous les habitants du quartier lui sont enfin parvenus ; il m'envoie en même temps copie de la lettre circulaire que M. de Maudave a écrite aux habitants en faisant passer notre règlement. Cette lettre est une protestation contre les fonctions attribuées aux commandants de quartier : ce syndic a cru que l'arrêt du Conseil du 23 décembre avait besoin qu'il lui donnât par sa protestation un nouveau degré de force ; c'est l'envie de jouer dans les grandes ; *C'est l'ami Pompignan qui veut être quelque chose*⁵.

A 9 heures du soir j'ai reçu une autre lettre de M. d'Hauterive par laquelle il me rend compte de l'assemblée des habitants convoqués chez lui par mon ordre, pour faire lecture des instructions adressées aux commandants de quartier ; il paraît que tout le monde en a été content. Le syndic et député ayant été invités à cette assemblée n'ont pas jugé à propos de s'y trouver ; mais ils ont écrit une lettre aux habitants assemblés qui est encore une protestation contre les fonctions du commandant de quartier, à laquelle les habitants ont répondu d'une manière qui prouve que la création des Troupes nationales est agréable à tous le monde excepté aux syndics.

Les habitants m'ont fait demander par M. d'Hauterive, la permission de s'assembler dimanche prochain ; s'ils ont quelque objection à faire sur les Troupes nationales, elles me seront faites par cette assemblée.

Du mercredi 27.

M. d'Hauterive est venu au port où il m'a répété de vive voix tout ce qu'il m'avait écrit avec des détails et des circonstances. Tout ce quartier est singulièrement mécontent du syndic ; j'ai prié M. d'Hauterive de raisonner avec M. Poivre de tout ce qui s'était passé, car il me semble que les commandants de quartier allant chez lui comme chez moi pour lui dire ce qui se passe dans les différents quartiers de l'île, cela doit mener à la conciliation, la bonne administration consistant plutôt dans l'accord des choses que dans celui des personnes comme me le marque M. Dubuq en réponse à une lettre dans laquelle je prédisais tout ce qui arrive aujourd'hui.⁶ M. d'Hauterive m'a dit après sa

⁵ « César n'a point d'asile où sa cendre repose / Et l'ami Pompignan pense être quelques chose. » Vers célèbres de Voltaire contre un certain M. de Pompignan.

⁶ Il ne faut pas se méprendre, aucune réponse de Versailles n'est encore parvenue aux premiers courriers adressés par Dumas et Poivre depuis l'Isle de France. Il s'agit ici d'une lettre de Dubuq à Dumas du 28 mars 1767, en réponse à deux lettres de Dumas des 20 et 23 mars, avant qu'il ait quitté Lorient.

visite à M. Poivre, qu'il en avait toujours reçu des politesses ; mais que depuis qu'il portait l'uniforme il s'apercevait bien qu'il avait avec lui beaucoup de contraintes ; il m'a rapporté que dans cette conversation M. Poivre lui avait dit que l'établissement des Troupes nationales ne pouvait pas avoir lieu dans cette colonie parce qu'il y avait trop d'officiers et pas assez de soldats, qu'un tel établissement n'avait jamais été qu'en projet, et qu'il ne devait être exécuté qu'après que nous aurions reçu de nouveaux ordres sur le compte que nous en aurions rendu : où est la bonne foi dans un tel discours ? Quand M. Poivre pourrait se méprendre à l'article de nos instructions communes qui en fait mention à l'article 23 de l'ordonnance concernant le gouvernement civil qui parle des commandants de quartier, à l'ordonnance de la Martinique qui m'a été remise pour modèle ; la lettre que nous avons reçue de M. le Duc de Praslin qui nous annonce mille fusils pour l'armement de cette troupe fixés à 38 livres et dont le produit doit faire fonds dans la Caisse de la colonie, devrait lui ouvrir les yeux ; car si ce n'était qu'en projet, cela ferait un vide dans la caisse jusqu'à l'exécution : M. Poivre est un aveugle volontaire, et toutes les fois qu'il parle de ces choses-là il s'accable lui-même de contradictions si bien que tout le monde s'en aperçoit.

Je suis monté à cheval avec le Sr Fournier et le Sr Ysarn en l'absence de M. Dubreuil pour aller reconnaître une troisième fois la hauteur à la droite et à la gauche du port. L'une dominant la plaine qui est entre la Grande Rivière et le port, l'autre commandant la rivière des Lataniers et tous les environs. J'ai définitivement statué qu'il serait fait une batterie de chaque côté de 20 pièces de canon chacune. Journal de reconnaissance page .

Du jeudi 28.

Plusieurs habitants des différents quartiers de l'île sont venus chez moi hier et aujourd'hui ; tous les quartiers me paraissent mécontents de leurs syndics et de l'autorité qu'ils s'attribuent. La publication de l'arrêt du Conseil du 23 décembre leur donne de la morgue et déplaît généralement. Je serais bien fâché que l'établissement des commandants de quartier fut vu d'aussi mauvais œil ; mais il paraît que tout le monde l'approuve, et cela fait contraste.

J'ai fait prier M. Dubreuil de passer chez moi, et je lui ai signifié qu'il fallait à quelque prix que ce soit mettre la main à l'œuvre pour les deux batteries projetées à droite et à gauche du port qui font deux points d'appui nécessaires jusqu'à ce que les redoutes projetées soient exécutées, lesquelles en recevront alors une protection supérieure ; dans cette conversation qui a été assez longue, j'ai fait comprendre à M. Dubreuil qu'il était arrivé depuis huit mois, et moi depuis six, il n'avait point encore été donné un coup de marteau pour les travaux militaires ; qu'il fallait que le peu de moyens que nous avions fussent au-moins partagés, et que la partie militaire ne devait pas être tout à fait abandonnée, que nous avions eu ordre d'employer cent mille francs au rétablissement des batteries sur la côte et à l'artillerie, que ces batteries n'entrant point dans mon projet de défense, il fallait employer à des objets relatifs, les fonds qui avaient été destinés à celui-là, sans quoi lui et moi serions répréhensibles ; il s'est rejeté sur le mauvais état des bâtiments civils, sur leurs réparations chaque jour renaissantes ; mais il compte pour rien que depuis huit mois les ouvriers du Roi sont employés à faire de embellissements à la maison qu'il occupe, que depuis six on en use de même aux bureaux de l'intendance, où l'on s'occupe à faire des abat-jour comme aux fenêtres d'une jolie femme, tandis que les travaux du génie et l'artillerie sont absolument abandonnés au point que je n'ai pas pu encore parvenir à avoir une forge pour l'artillerie et une armurerie ; que malgré l'activité de M. Fournier je n'ai pas encore un canon de quatre monté, et que M. Dubreuil n'a pu me donner le plan d'une redoute : je lui ai pourtant annoncé qu'il fallait absolument envoyer à M. le Duc de Praslin par les vaisseaux de Chine, la carte topographique des environs du port, avec les plans et devis des redoutes projetées ; si cela n'est pas fait il y aura mauvaise volonté de la part de M. Dubreuil, elle sera claire et évidente, et j'en porterai mes plaintes au Ministre.

M. Poivre retarde depuis trois mois de demander les corvées que les habitants doivent aux travaux du Roi pour les employer aux travaux militaires ; je me suis expliqué qu'il fallait déterminément employer ces corvées immédiatement après la chasse des sauterelles. Si je rencontre encore des obstacles, je constaterai les contradictions et les contradicteurs. Il est déjà trop évident qu'on concerté le moyen de faire périliter la partie qui me concerne, et je suis très fâché et très mécontent de voir souvent le Sr Belleval entrer et sortir de chez M. Dubreuil.

Du vendredi 29.

Je pars pour aller au Réduit pour y prendre des remèdes et me soustraire pendant un mois s'il est possible au mauvais air qu'on respire dans cette saison dans la maison que j'habite ; je ne surveillerai pas moins à tout ce qui se passera dans la colonie. J'ai fait avertir d'avance M. Poivre de mon départ par un officier major qui m'a fait répondre qu'il me souhaitait bon voyage. Il est bien extraordinaire qu'ayant à expédier incessamment M. de Trémigon pour la commission secrète dont M. Poivre est particulièrement chargé par le Ministre il ne m'en ait pas encore dit un mot, non plus que des ordres et instructions à donner à M. de Cleonard pour aller traiter des Noirs à Mozambique, si bien que j'ignore les moyens et les ressources qui sont entre les mains de M. Poivre pour remplir le dernier objet qui est si pressant pour cette colonie, que son salut peut dépendre du succès de cette traite, car si M. Cleonard nous portait six cents Noirs cela nous mettrait en état de commencer les travaux militaires abandonnés jusqu'à ce jour plutôt faute de bras que faute d'argent, puisque les ouvrages du Roi ne peuvent être faits dans cette colonie que par des esclaves, et le peu que nous en avons maintenant ne suffit pas aux réparations journalières qu'exigent les bâtiments que la Compagnie a remis au Roi, qui pour n'avoir pas été entretenus depuis 4 ans, s'écroulent de partout, et chaque jour il survient de nouvelles réparations à faire sur lesquelles on n'avait pas compté.

Avant de partir je reçois un billet de M. Poivre en liasse N° par lequel il me demande copie des instructions que j'ai données aux commandants de quartier pour connaître les changements que j'y ai faits depuis que je lui en ai donné communication. Mes portefeuilles étant déjà partis, je lui ai répondu f° que je les lui enverrais demain.

Le procureur général est venu chez moi, nous avons parlé de plusieurs objets de police, et particulièrement d'un projet de tarif de denrées et des ouvrages de main-d'œuvre relativement au prix du blé. Ce projet avait été proposé par le procureur général le Conseil séant ; Je crois même que ce fut par un réquisitoire en forme, et M. Poivre se tournant vers moi me dit alors, un tel règlement nous regarde vous et moi et n'est pas de la compétence du Conseil, et sur mon approbation il le signifia ainsi à tout le Conseil assemblé. Il ajouta que le procureur général étant plus au fait que tout autre du prix courant de toutes choses, nous le priions de se donner la peine de faire un travail pour établir un tarif général, et il invita en même temps M. Denis La Coudraye de l'aider dans cette besogne.

Il est arrivé que dans cet intervalle, M. Poivre, soit par séduction ou autrement, s'est mis dans la tête que l'administration était entre lui et le Conseil, plutôt qu'entre lui et moi ; si bien que le procureur général et le Sr Denis La Coudraye ayant fait un projet de tarif général, au lieu de le présenter à M. Poivre et à moi pour faire un règlement là-dessus, le présentèrent au Conseil comme une chose de sa compétence. M. Poivre y présidait, j'étais alors en tournée, le Conseil n'aurait pas manqué de statuer, car par cet acte il aurait attiré à lui un fait de l'administration et cela eut rempli ses vues comme celles de M. l'Intendant ; mais le procureur général et le Sr Denis La Coudraye avaient compris dans ce tarif le fer qui se fabrique aux forges du Sr Hermans, et le sucre qu'on fait à l'habitation de M. La Roche son beau-père ; M. Poivre ne pouvait pas se prêter à taxer ses amis, qui jusqu'à ce jour ont vendu arbitrairement ; il prit un prétexte pour rompre la séance en disant que les circonstances exigeaient de surseoir encore à cet arrangement. Le Conseil délibéra, mais il ne fut point fait d'arrêté.

Il faut observer que le Sr Hermans en établissant ses forges au moyen d'une concession de trente habitations que la Compagnie lui fit en toute propriété, et de l'usage d'une réserve de dix mille arpents de bois, avait d'autres avances et facilités, qu'il lui appartenait alors d'accorder comme ayant ici le droit de la souveraineté, le Sr Hermans fit un traité avec elle, par lequel il s'engageait à lui livrer son fer à [en blanc] le quintal. Il semble qu'en vertu de la rétrocession le Roi rentre à cet égard comme à tout autre aux droits de la Compagnie, et cependant le tarif dressé par le procureur général, porte le fer à raison de l'augmentation de prix de toutes choses depuis le temps de la soumission du Sr Hermans ; malgré cette augmentation M. Poivre n'a pas voulu arrêter cette taxe, non plus que celle du sucre qui est ici un article de première nécessité comme le pain par l'usage que font du café tous les habitants et ouvriers, or ce sucre se vend aujourd'hui tout brute 16 sols la livre, il s'est vendu jusqu'à 25, c'est-à-dire qu'il reste à un prix arbitraire. Sur tout cela j'ai trouvé le procureur général assez raisonnable, parce que ce n'est pas lui qui est l'ami de M. Hermans et de M. La Roche. Il est bien malheureux que ces personnalités arrêtent ici l'effet d'un règlement nécessaire, et que tout particulier qui a besoin d'un

ouvrier, soit obligé de le payer quatre fois plus qu'il ne doit gagner ; ainsi un habit uniforme se paye 50 livres de façon en billets, ou six piastres , et il n'y a ni tailleur, ni cordonnier, ni charpentier, ni menuisier qui ne gagne ses 15 ou 20 livres par jour.

Tous les propos du procureur général ont tendu d'ailleurs à me persuader que c'était au Conseil à faire tous les règlements de police, que ceux qui pouvaient être faits par M. Poivre et par moi étaient expliqués, nommément et particulièrement dans les articles 24, 25 et 26 de l'ordonnance concernant le gouvernement civil ; et lorsque je lui ai opposé tout le chapitre de la Police où le Conseil n'a qu'à enregistrer nos ordonnances et à connaître des contreventions, et l'article 34 au chapitre de la Justice, il m'a répondu *tant pis, cela ne devrait pas être dans cette ordonnance, et je ne doute pas que le Roi n'y fasse des changements considérables*. Le complot d'usurper l'autorité est assez bien éclairci par ces paroles. C'est convenu que jusqu'à présent le Conseil est borné à rendre la justice distributive ; mais que comme il prétend que le Roi doit lui accorder une partie de l'administration, il commence par se la donner d'avance.

Du samedi 30.

J'ai envoyé à M. Poivre copie des Instructions des commandants de quartier, en lui marquant les quatre mots que j'y ai changé. Il m'a accusé la réception, et est convenu de l'examiner.

[**Du dimanche 31.** : rien sur le journal]

[**Fin du journal de Dumas du mois de Janvier 1768**]

* * *